

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

### **Animation du dispositif REP à Saint-Pierre-et-Miquelon**

**Lancé par :** le Collectif des Eco-organismes en partenariat avec l'Etat (Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer) et la Représentation territoriale de l'ADEME Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Date de publication :** 10 novembre 2025

**Date limite de réponse :** 9 décembre 2025 à minuit

#### I- CONTEXTE

Les filières à REP (Responsabilité Elargie du Producteur) doivent être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire français, y compris les territoires d'outre-mer où le code de l'environnement s'applique (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon).

La montée en puissance des filières REP dans ces territoires rencontre cependant des difficultés issues de contextes locaux nécessitant des réponses appropriées.

C'est la raison pour laquelle l'ADEME, les Pouvoirs publics et les éco-organismes se sont emparés du sujet en juin 2014 pour mettre en place une stratégie de déploiement des filières REP dans les territoires d'outre- mer.

Cette stratégie consiste à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'actions visant à accroître les collectes séparées des déchets soumis à une filière REP dans les différents territoires, à réduire les coûts et relocaliser dans ces territoires, chaque fois que possible, la chaîne de valeurs des solutions de traitement, dans le cadre d'une co-construction impliquant les parties prenantes ultramarines.

Depuis 6 ans, la mise en œuvre de ces actions de dialogue et d'animation autour de ce plan d'action tout en intégrant les évolutions réglementaires s'est mise en place à travers :

- Des plateformes REP multifilières interrégionales : une pour les Caraïbes et l'autre pour l'Océan Indien : leur rôle est la mutualisation et le retour d'expériences au niveau des bassins,
- Des dispositifs d'animation territoriaux pour chaque DOM (département d'outre-mer)

Ce dispositif n'était jusqu'à aujourd'hui, pas déployé sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Néanmoins, l'implication croissante des filières REP sur l'Archipel, amène aujourd'hui les parties prenantes à déployer un dispositif localement. Ce dernier sera intégré à l'animation régionale Antilles-Guyane pour faciliter les échanges.

Des échanges d'expérience et les collaborations sont prévus entre les dispositifs de l'ensemble des territoires (Guadeloupe, Saint-Martin, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) à travers des échanges et des retours d'expérience réguliers.

Après consultation des parties prenantes, il a été décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier et de sélectionner un candidat à Saint-Pierre-et-Miquelon capable d'assurer un rôle d'animation du dispositif territorial.

## II- OBJECTIFS ET THEMATIQUES DU PRESENT AMI

Le présent AMI a pour objet d'identifier et de sélectionner un candidat qui assura la fonction d'animateur du dispositif REP à Saint-Pierre-et-Miquelon à hauteur de 0,5 ETP, pour une durée de 3 ans.

Les dispositifs ont pour objectif la recherche de synergies et l'amélioration du fonctionnement de la gestion des déchets à REP au sein de chaque territoire.

Le projet doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- Faire émerger des opérations d'animation et de communication comprenant plusieurs filières REP,
- Faire travailler ensemble les acteurs du territoire en lien avec les filières REP,
- Collaborer et partager des informations avec les animateurs des dispositifs des autres territoires d'outre-mer,
- Faciliter le déploiement des nouvelles filières par une connaissance poussée du terrain,
- Être en capacité d'avoir un regard critique et constructif sur le fonctionnement des REP à l'échelle du territoire,
- Faire progresser les tonnages des filières REP collectés à Saint-Pierre-et-Miquelon pour réemploi ou pour valorisation,
- Consolider la communication et la sensibilisation sur ce thème.
- Intégrer une réflexion sur la gestion des éco-contributions par les entreprises concernées

## III- DESCRIPTION DE L'OPERATION D'ANIMATION

L'animation du dispositif REP à Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur une feuille de route transversale (téléchargeable sur la plateforme du présent AMI), qui regroupe les attentes globales du Collectif des Eco-Organismes et des différentes Directions Régionales de l'ADEME qui mettent en place des dispositifs REP.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, la mission d'animation du dispositif REP est prévue pour une durée de 3 ans, avec un commencement en janvier 2026. L'opération est répartie selon trois grands volets :

- L'animation et la coordination,
- La collecte,
- La communication.

Des actions annuelles prévisionnelles sont prévues dans chacun de ces volets et sont détaillées en annexe de ce présent document (ANNEXE 1, page 5).

Le premier mois de l'opération, l'animateur du dispositif de chaque territoire aura la charge d'élaborer un programme d'actions opérationnel validé lors d'une réunion entre la DTAM, la CACIMA, la représentation de l'ADEME à Saint Pierre et Miquelon et le représentant du Collectif des éco-organismes, en se basant sur les actions prévisionnelles de l'annexe 1. Ces actions seront inscrites dans un calendrier et des indicateurs de résultats et/ou un livrable seront attendus afin de faciliter l'évaluation de l'atteinte de l'objectif.

Le poste sera basé à Saint-Pierre-et-Miquelon pendant toute la durée de la mission.

#### IV- PILOTAGE ET SUIVI DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'évolution du dispositif, une réflexion sera menée sur la manière de maintenir un bon suivi entre le territoire, les éco-organismes, l'Etat (DTAM), la CACIMA et l'ADEME.

L'animateur devra organiser des réunions de pilotage avec les organismes financeurs et les partenaires institutionnels. Ces réunions de pilotage feront l'objet de comptes-rendus. L'animateur transmettra des rapports d'activité trimestriellement.

Des contacts seront maintenus, autant que possible, avec la DTAM, l'ADEME, la CACIMA et les représentants régionaux des éco-organismes. Cela permettra notamment d'assurer une transparence sur l'avancement des actions, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus. L'animateur devra être disponible pour répondre aux différentes sollicitations des organismes financeurs mais également des parties prenantes.

Il devra également travailler en étroite collaboration avec les autres animateurs des autres DROM COM afin d'assurer une cohérence des actions.

#### V- CRITERES D'ELIGIBILITE

Les acteurs pouvant déposer un dossier de candidature sont les entreprises et les associations.

Le programme d'action est inscrit dans un champ non-concurrentiel. L'utilisation des données de ce programme par le porteur de projet ne sera pas autorisée à des fins économiques.

L'AMI porte sur un seul poste, les candidats peuvent postuler uniquement sur ce territoire.

#### VI- MODALITES DE REPONSES ET PROCEDURE DE SELECTION

Dans un document de 15 pages maximum, le candidat devra préciser :

- 1- Son identité, son objet et la nature de ses missions et actions,
- 2- Sa compréhension et les enjeux du territoire,
- 3- Son expérience en animation de réseaux, en gestion de projets territoriaux et en coordination multi-acteurs,
- 4- Sa capacité à fédérer des acteurs variés (collectivités, éco-organismes, entreprises, associations, etc...),
- 5- Ses compétences en matière de filières à REP et des enjeux liés à la gestion des déchets et à l'économie circulaire en contexte insulaire,
- 6- D'un réseau territorial déjà bien établi dans le domaine de l'environnement et ou de la gestion des déchets,
- 7- Son intérêt pour le dispositif REP et ses objectifs,
- 8- En deux pages maximums, sa façon d'appréhender le réseau ainsi que quelques exemples d'actions concourant aux objectifs détaillés dans cet AMI. Il devra notamment répondre aux questions suivantes :
  - o Quelle est sa perception actuelle de la connaissance des filières à REP par le grand public, les entreprises et les institutionnels ?
  - o Quelles sont les actions qui lui semblent prioritaires en termes de collecte, d'interface et de communication ?
  - o Quels sont les points bloquant au déploiement des filières à REP et que faudrait-il mettre en place pour améliorer cela ?
- 9- Le profil de la personne en charge du projet.

Le candidat devra également joindre à cela une proposition financière, détaillant les dépenses selon les 4 postes de dépenses principaux (investissements, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, charges connexes si nécessaire) et selon les catégories de dépenses associées à chacun de ces postes. Le document « annexe financière », téléchargeable sur le site de l'AMI, servira de support pour cette proposition financière. De plus, guide de catégorisation des dépenses est également accessible en téléchargement sur le dispositif AGIR d'aides aux actions ponctuelles.

Le dossier complet sera à déposer sur le site :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

**avant le 9 décembre 2025 à minuit**

La réponse à cet AMI donnera lieu à une audition par plusieurs membres du Collectif des Eco-Organismes et de l'ADEME de Saint Pierre et Miquelon. Elle permettra d'apprécier la qualité des structures de manière complémentaire au dossier écrit (qui, étant relativement court, n'a pas vocation à être exhaustif). L'audition prendra la forme d'une présentation rapide de la structure et d'un échange sous forme de questions-réponses. Cet échange permettra avec l'examen du dossier, une appréciation des candidats au regard de critères préalablement définis.

Seuls les candidats ayant fourni une réponse complète (reprenant les points demandés ci-dessus) seront auditionnés.

## VII- RECAPITULATIF DU CALENDRIER DE L'AMI

Lancement de l'AMI : 10 novembre 2025

Dépôt des réponses : date limite, le 9 décembre 2025 à minuit

Examen des réponses puis audition des candidats : les 16 et 17 décembre 2025

Désignation du lauréat : avant fin décembre 2025

Comitologie de validation des financeurs : décembre 2025

Signature et lancement de la convention : le 15 janvier 2026

## VIII- MODALITES D'INTERVENTION FINANCIERE

La présente mission bénéficiera d'un cofinancement, pris en charge à parts égales par le Collectif de Eco-organismes et la Représentation Territoriale de l'ADEME à Saint Pierre et Miquelon, chacun contribuant à hauteur de 50%.

L'accompagnement financier de l'ADEME se fera dans le respect de ses Règles Générales et des Systèmes d'Aides validées par son Conseil d'Administration. Toutes les dépenses engagées devront être justifiées de manière détaillée et le temps consacré à chaque action devra être transmis. Les livrables et indicateurs définis au lancement du programme d'actions devront être remis à l'ADEME de Saint Pierre et Miquelon et au Collectif des Eco-Organismes. Le non-respect de ces obligations pourra entraîner l'absence de financement des actions concernées.

Les dépenses éligibles sont : les dépenses internes de personnel (hors fonctionnaires), les dépenses de fonctionnement telles que des dépenses externes d'animation ou de communication liées ou non à la mise en œuvre d'un « évènement », les dépenses d'équipements, en lien direct avec l'action d'animation, de communication ou de formation et les dépenses connexes, si nécessaire.

## **CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR L'AMI**

Eco-organismes :

BATRIBOX [emmanuel.toussaintdauvergne@batribox.fr](mailto:emmanuel.toussaintdauvergne@batribox.fr)

ALCOME [maud.rolland@alcome.eco](mailto:maud.rolland@alcome.eco)

ECOSYSTEM [ccaignard@ecosystem.eco](mailto:ccaignard@ecosystem.eco)

Représentation Territoriale de l'ADEME à Saint-Pierre et Miquelon : [lilian.carpene@ademe.fr](mailto:lilian.carpene@ademe.fr)

**ANNEXE 1 : Tableau des actions annuelles prévisionnelles pour l'animation du dispositif REP à saint pierre et Miquelon**

AXES	Action
<b>ANIMATION -COORDINATION</b>	
INTERFACE	Assurer l'interface entre les éco-organismes (EO) et les acteurs locaux sur les thématiques de la gestion des déchets et de l'économie circulaire
	Représenter les filières REP dans les instances locales : Plans territoriaux (PTPGD plan territorial de prévention et de gestion des déchets ...) et communaux, comités déchets (COPIL et COTECH déchets ...), ou sur certains événements clés du territoire (salons...)
	Interventions auprès des élus locaux, des agents territoriaux et du personnel des services consulaires : fonctionnement filières REP/gestes de tri/ contractualisation des EO/ zone réemploi en DCT
	Interventions auprès des MEM/professionnels/fabricants/distributeurs/ fédérations sur les principes et fonctionnement des filières REP et de leurs obligations réglementaires
	Communiquer sur les filières REP et actualités en termes d'Economie circulaire auprès des différentes cibles
	Suivi des données/indicateurs des EO, faire le lien avec les institutions locales et autres chargés de missions travaillant sur des sujets relatifs aux filières REP
	Intervention auprès des acteurs du réemploi et réparateurs sur le fonctionnement des filières REP et les soutiens opérationnels et financiers des fonds réemploi et réparation
	Création et Mise à jour d'un annuaire sur les éco organismes présents sur le territoire et d'un annuaire des acteurs du réemploi, les réparateurs et les opérateurs de déchets
	Collaboration avec les animateurs de Martinique, Guyane, Guadeloupe et Saint-Martin et partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques
	Piloter un projet de mise en place de l'éco-contribution au regard des spécificités locales
Sensibilisation et création/adaptation d'une procédure pour la gestion des dépôts sauvages (guichet unique des EO)	
Prise de contact et mobilisation de toutes les filières REP en charge du territoire	

<b>COLLECTE</b>	Evènement autour du réemploi multi-flux à destination du Grand Public – 1 événement /an
	Collecte événementielle multi-flux à destination des professionnels - 1 événement / an
	Aide au pilotage d'opérations multi-flux pour le transport et l'évacuation des déchets des différentes filières REP
	Création d'une procédure post catastrophe naturelle : guichet unique en cas de catastrophe naturelle pour mettre en œuvre les services des EO
<b>COMMUNICATION</b>	Campagne de communication à destination du Grand Public Ex : localisation des points de collecte, Filières REP / gestes de tri / Reprise 1 pour 1 et 1 pour 0 chez les distributeurs...
	Campagne générale et transversale de communication à destination des professionnels pour leur mise en conformité
	Organisation d'un évènement annuel « séminaire des filières REP »
	Création de supports d'informations synthétiques sur les filières REP (fiches mode opérationnel, mode de valorisation...)